

DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

Avis de projet

Janvier 2001
Mise à jour juin 2004

INTRODUCTION

La section IV.1 de la Loi sur la qualité de l'environnement (L.R.Q., c. Q-2) oblige toute personne ou groupe à suivre la *Procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement* et à obtenir un certificat d'autorisation du gouvernement, avant d'entreprendre la réalisation d'un projet visé par le Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement (R.R.Q., c. Q-2, r. 9). Entrée en vigueur le 30 décembre 1980, cette procédure s'applique uniquement aux projets localisés dans la partie sud du Québec. D'autres procédures d'évaluation environnementale s'appliquent aux territoires ayant fait l'objet de conventions avec les Cris, les Inuits et les Naskapis.

Depuis l'entrée en vigueur, le 18 juin 1993, de la Loi sur l'établissement et l'agrandissement de certains lieux d'élimination de déchets (chap. 44), tout projet d'établissement ou d'agrandissement d'un lieu d'enfouissement sanitaire ou de dépôt de matériaux secs, au sens du Règlement sur les déchets solides, est aussi assujéti à la procédure prévue à la section IV.1 de la Loi sur la qualité sur l'environnement.

Le dépôt de l'avis de projet constitue la première étape de la procédure. Il s'agit d'un avis écrit par lequel l'initiateur informe le ministre de l'Environnement de son intention d'entreprendre la réalisation d'un projet. Il permet aussi au Ministère de s'assurer que le projet est effectivement assujéti à la procédure et, le cas échéant, de préparer une directive indiquant la nature, la portée et l'étendue de l'étude d'impact que l'initiateur doit préparer.

Le formulaire avis de projet sert à décrire les caractéristiques générales du projet. Il doit être présenté d'une façon claire et concise et se limiter aux éléments pertinents à la bonne compréhension du projet et de ses impacts appréhendés. Ce formulaire et tout document annexé doivent être fournis en trente copies. Dès sa réception par le ministère, l'avis de projet est transmis à toute personne qui en fait la demande et, comme prévu à la procédure, l'avis de projet doit être mis à la disposition du public pour information et consultation publiques du dossier.

Dûment rempli par l'initiateur du projet ou le mandataire de son choix, l'avis de projet est ensuite retourné à l'adresse suivante :

Ministère de l'Environnement
Direction des évaluations environnementales
Édifice Marie-Guyart, 6^e étage
675, boul. René-Lévesque Est, boîte 83
Québec (Québec) G1R 5V7
Téléphone : (418) 521-3933
Télécopieur : (418) 644-8222

Internet : www.menv.gouv.qc.ca

Par ailleurs, en vertu de l'Entente de collaboration Canada-Québec en matière d'évaluation environnementale de mai 2004, le ministère de l'Environnement transmettra une copie de l'avis de projet à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale afin qu'il soit déterminé si le projet est également assujéti à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. Le cas échéant, le projet fera l'objet d'une évaluation environnementale coopérative et l'avis de projet sera inscrit au registre public prévu à la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale. L'initiateur de projet sera avisé par lettre si son projet fait l'objet d'une évaluation environnementale coopérative.

À l'usage du ministère de l'Environnement	Date de réception
	Numéro de dossier

1. Initiateur du projet

Nom :	Association des Résidants des Trois-Lacs
Adresse :	219, rue Saint-Louis ----- Asbestos (Québec) ----- J1T 3E8
Téléphone :	(819) 879-5432
Télécopieur :	()
Courriel :	jcfrech8@sympatico.ca ; jmpellerin@videotron.ca
Responsable du projet :	M. Jean-Claude Fréchette, président de l'association M. Jean-Marie Pellerin, responsable du projet

2. Consultant mandaté par l'initiateur du projet (s'il y a lieu)

Nom :	Les consultants S.M. International inc.
Adresse :	740 rue Galt ouest, 2e étage ----- Sherbrooke ----- J1H 1Z3
Téléphone :	(819) 566-8855
Télécopieur :	(819) 566-0224
Courriel :	cpelletier@groupesm.com
Responsable du projet :	Carmen Pelletier, directrice de projet

3. Titre du projet

Aménagement d'une structure de contrôle du lac Trois-Lacs

4. Objectifs et justification du projet

Depuis plus de 40 ans, la qualité de l'eau du lac des Trois-Lacs se détériore à cause des activités de villégiature, résidentielles et agricoles faites sur ses berges et en amont du plan d'eau. Des apports importants et réguliers de nutriments ont entraîné au fil des ans une accélération de l'eutrophisation du plan d'eau entraînant des nuisances pour l'écosystème aquatique et les riverains. La présence envahissante d'herbiers aquatiques dans la zone littorale nuit entre autres aux écosystèmes aquatiques et aux activités récréatives en plus de causer des désagréments en terme de paysage et de qualité du milieu.

Dans ce contexte, les résidents du secteur ont formé en 1975 une association dans le but de protéger et d'améliorer la qualité de leur environnement. Ils ont mandaté divers groupes de recherche afin de mieux comprendre la situation et proposer des solutions visant à contrer ou, à tout le moins, ralentir le phénomène d'eutrophisation du lac.

À la suite du dépôt d'une étude réalisée en 2004, l'Association des résidents a décidé de procéder à une étude de faisabilité technique pour l'aménagement d'une structure de contrôle du lac Trois-Lacs afin d'optimiser une des solutions alors proposées.

Le projet a pour objectif de construire un ouvrage de contrôle hydraulique à la décharge du lac afin de pouvoir abaisser le niveau du lac de 2 mètres en période hivernale. Des travaux de dragage sont subséquemment prévus afin de retirer les sédiments accumulés à l'embouchure des tributaires. Le projet comprend la mise en place d'un seuil dans la rivière Nicolet Sud-Ouest, en aval du lac Trois-Lacs qui est un en fait un élargissement du cours d'eau. Cette solution inclut de plus le dragage d'un canal d'amenée et d'évacuation de même que l'excavation de sédiments lors de l'abaissement du niveau du lac.

5. Localisation du projet

Le lac des Trois-Lacs est localisé dans la municipalité d'Asbestos, dans la Municipalité Régionale de Comté (MRC) d'Asbestos. Il côtoie les municipalités de Danville et de Tingwick, localisées du côté nord de la rivière Nicolet sud-ouest, en aval du lac. Les figures 1 et 2, jointes en annexe, indiquent respectivement la localisation du lac et de son bassin versant et la bathymétrie et l'environnement immédiat du lac. Comme la localisation précise des ouvrages prévus n'est pas encore complétée, il n'est pas possible actuellement de préciser les lots concernés. Précisons toutefois que le seuil projeté est situé sur le cours de la rivière Nicolet Sud-Ouest à la hauteur de la municipalité d'Asbestos, à environ 1 km en aval de la décharge du lac.

6. Propriété des terrains

Les terrains visés sont de propriété privée; monsieur Pierre Plante est propriétaire du terrain localisé du côté nord de la rivière Nicolet sud-ouest dans le secteur à l'étude pour l'implantation du seuil; ce dernier a accepté que des relevés soient faits sur sa propriété dans le cadre de l'étude de faisabilité technique. La réalisation du projet impliquera préalablement l'acquisition ou la négociation de droits avec les propriétaires concernés. La localisation exacte des ouvrages reste à préciser, mais la figure 3 jointe en annexe donne un aperçu de la localisation préliminaire du seuil à mettre en place (voir la localisation du *seuil en enrochement* identifié sur la figure 3, jointe en annexe).

7. Description du projet et de ses variantes

Le projet consiste à construire un ouvrage de contrôle hydraulique à la décharge du lac Trois-Lacs afin de permettre la vidange partielle du lac en période hivernale et en contrôler le niveau en d'autre temps.

Les principales composantes de cet ouvrage sont :

- 1- un seuil de contrôle du niveau du lac d'une hauteur d'environ 2 mètres;
- 2- une vanne de fond pour la vidange partielle du lac;
- 3- un canal d'amenée vers la vanne de fond;
- 4- un canal de fuite vers l'aval.

Plusieurs variantes sont actuellement à l'étude pour la conception de cet ouvrage.

La variante 1 concerne la construction d'un canal en rive droite qui servirait à amener l'eau vers l'ouvrage de contrôle et la vanne de vidange et subséquemment de canal de décharge vers la rivière Nicolet Sud-Ouest. La position de la vanne de vidange est à déterminer.

Cette variante nécessiterait la réalisation des travaux suivants :

- 1- la construction de chemins d'accès de 200 mètres de longueur en rives droite et gauche pour accéder aux composantes de l'ouvrage ;
- 2- la construction d'un batardeau en rive droite pour la construction de la structure de la vanne de vidange;
- 3- la construction d'une prise d'eau dans le lac Trois-Lacs et le dragage du lac sur environ 200 mètres de longueur par 30 mètres de largeur ;
- 4- la construction d'un canal d'amenée sous la rue longeant la rive droite du lac sur une distance variable;
- 5- la construction d'un canal de décharge en rive droite sur une distance variable;
- 6- la construction, sur un rideau de palplanches, d'un seuil en rivière en béton, en enrochement ou en gabions.

La variante 2 concerne la construction d'un ouvrage de contrôle muni de vannes de vidange à la sortie du lac Trois-Lacs, d'un canal d'amenée creusé dans le lit du lac et d'un canal de fuite creusé

dans le lit de la rivière Nicolet sud-ouest. La position de l'ouvrage de contrôle est encore à déterminer, mais devrait être plus près de la décharge du lac que l'ouvrage proposé dans la variante 1.

Cette variante nécessiterait la réalisation des travaux suivants :

- 1- la construction de chemins d'accès de 200 mètres de longueur en rives droite et gauche pour accéder aux composantes de l'ouvrage;
- 2- la construction d'un batardeau en rive droite ou gauche pour la construction de la structure des vannes de vidange;
- 3- le dragage d'un canal d'amenée dans le lit du lac Trois-Lacs sur environ un (1) km (la largeur restant à être déterminée);
- 4- le dragage d'un canal de décharge dans le lit de la rivière Nicolet sud-ouest sur quelque 1,7 km de longueur (la largeur restant à être déterminée);
- 5- la construction, sur un rideau de palplanches, d'un seuil en rivière en béton, en enrochement ou en gabions.

Les autres variantes sont des combinaisons des diverses structures des variantes 1 et 2.

Pour installer le canal d'amenée et le canal de décharge, le dragage du lac (zone 0-2m de profondeur) et de la rivière (sur une distance d'environ 2,7 km) pourrait s'effectuer à partir des rives et/ou d'une pelle mécanique montée sur barge. L'écran d'étanchéité sous le seuil serait constitué d'un mur de palplanches en métal.

La figure 4 annexée à la présente illustre les variantes actuellement envisagées pour la construction de l'ouvrage ainsi que la zone où des travaux seront requis dans le cadre du projet de construction de l'ouvrage de contrôle.

8. Composantes du milieu et principales contraintes à la réalisation du projet

Le milieu d'implantation des ouvrages se situe à environ 150 m des résidences riveraines, lesquelles sont localisées principalement sur les bords du lac et en rive droite sur le premier kilomètre en aval de la décharge du lac. Plus en aval, les berges de la rivière Nicolet sud-ouest sont naturelles et caractéristiques d'un milieu naturel peu perturbé, caractérisé par la présence d'un boisé mature.

Une prise d'eau potable municipale alimentant Asbestos est localisée dans la rivière Nicolet sud-ouest, à environ 2 km en aval de l'emplacement préliminaire du seuil prévu (voir la localisation du **seuil en enrochement** identifié sur la figure 3). Les problématiques de qualité de l'eau et de disponibilité d'une réserve suffisante en cas d'incendie majeur doivent être étudiées avec attention en considérant les étapes de la construction et de l'exploitation du futur ouvrage.

L'emplacement actuellement envisagé possède les meilleures caractéristiques pour l'implantation du seuil projeté, tant sur le plan topographique qu'hydraulique. La position des ouvrages pourrait varier afin de s'adapter au contrainte physiques locales.

Les résultats de l'étude de faisabilité technique permettront de mieux cerner les activités à réaliser

et la localisation des ouvrages. Toutefois, il est probable que la séquence des activités comprendra des activités de déboisement et la mise en place de batardeaux pour la construction de seuils (probablement avec de l'enrochement ou des gabions). Les travaux seront faits autant que possible à partir de la rive avec de la machinerie installée sur les berges du cours d'eau. Par la suite, le projet inclura le dragage des sédiments accumulés dans la zone 0-2m de profondeur du lac et dans le lit de la rivière Nicolet sud-ouest (ce qui représente des superficies supérieures à 5 000 m² et des longueurs de plus de 300m linéaires) pour l'aménagement du canal d'amenée et du canal de décharge. Comme la technologie n'est pas encore choisie, différentes techniques de dragage seront comparées dans l'évaluation environnementale du projet afin de sélectionner la plus avantageuse sur les plans environnemental et économique. Après la mise en place de l'ouvrage de contrôle, le niveau du lac pourra être abaissé de 2m, dégageant ainsi une zone où les sédiments accumulés pourraient éventuellement être excavés.

Les berges du lac sont majoritairement occupées par des résidences principales et secondaires alors que la portion de la rivière en aval du lac conserve un cachet naturel avec des berges boisées et peu de traces d'occupation.

Les principales contraintes concernent le milieu aquatique et riverain qui subira des modifications importantes pendant et après les travaux. Toutefois, ces travaux permettront de créer un nouvel équilibre pour le milieu qui est depuis plus de quarante ans soumis à des apports de sédiments qui ne sont pas représentatifs d'un milieu naturel.

Des contraintes techniques sont aussi envisagées mais pourront être solutionnées lors de la conception des ouvrages en ce qui concerne la gestion des crues de la rivière Nicolet sud-ouest. Les crues printanières mais aussi les crues soudaines en période estivale devront être prises en compte dans la conception et la gestion des ouvrages de contrôle.

La population du secteur des Trois-Lacs (environ 630 résidents dont environ 35% sont saisonniers) est très majoritairement favorable au projet (99.3% des 120 membres de l'Association ayant voté (vote secret) lors de l'assemblée générale du 18 juin 2002 étaient en faveur du projet) . Les riverains se sont même engagés à défrayer les coûts de construction et d'entretien des ouvrages de contrôle requis pour améliorer la qualité de leur plan d'eau. Les résidents ont en effet pris l'engagement de rembourser, sur une période de 25 ans, les frais imputés aux études préliminaires et aux travaux de construction des ouvrages et d'entretien requis.

9. Principaux impacts appréhendés

Les principaux impacts anticipés concernent le milieu biophysique et sont associées à la période de construction (déboisement, construction d'une voie d'accès, mise en place de batardeaux, assèchement d'une portion du plan d'eau, construction des seuils, dragage des sédiments dans la zone 0-2 m de profondeur du lac). Bien que les informations disponibles actuellement n'indiquent pas que les sédiments à draguer soient contaminés, leur gestion devra être faite en tenant compte des résultats d'une caractérisation.

Pendant la construction, les impacts appréhendés sur le milieu humain seront relativement faibles, compte tenu de la nature des travaux et de l'acceptabilité très grande du projet par l'ensemble des résidants qui seront directement touchés par les travaux. Toutefois, les impacts sur la prise d'eau municipale localisée en aval devront être évalués sérieusement en considérant les exigences de la ville d'Asbestos et des mesures d'atténuation particulières devront être proposées, particulièrement pour l'étape de construction. Ces mesures d'atténuation devront, entre autre, permettre à la Ville de réagir adéquatement en situation d'urgence comme un incendie.

Pendant la période d'exploitation, les résidants verront une amélioration de la qualité de l'eau et de leur milieu de vie. La structure de contrôle permettra de mieux gérer le niveau de l'eau du lac, ce qui sera un impact positif important en tout temps et plus particulièrement en temps de crue. Enfin, la prise en compte des besoins de la ville d'Asbestos relativement à la prise d'eau localisée en aval du projet pourraient se solder par une amélioration de l'accès à cette ressource.

10. Calendrier de réalisation du projet

Le calendrier de travail prévoit les étapes suivantes :

- | | | |
|---|---|------------------|
| 1 | Dépôt de l'étude de faisabilité technique | fin août 2005 |
| 2 | Dépôt de l'étude d'impact sur l'environnement | fin février 2006 |
| 3 | Construction des ouvrages | fin 2006 |

Le plan d'actions quinquennal préparé par l'Association et joint en annexe de la présente donne une vue globale de la restauration des Trois-Lacs. Ce plan sera revu à la lumière du développement du présent projet.

11. Phases ultérieures et projets connexes

Des travaux d'entretien mineurs des ouvrages de contrôle devront être faits de manière périodique de manière à répondre aux exigences de sécurité des ouvrages de contrôle des eaux.

De plus, un programme de surveillance et de suivi environnemental, issu de l'étude d'impact,

devra être réalisé en conformité avec les engagements que l'Association des résidants des Trois-Lacs aura pris avec les autorités responsables de l'autorisation du projet.

Éventuellement, il est pourrait être nécessaire de procéder régulièrement au dragage de la zone 0-2m de profondeur du lac si les apports de sédiments en amont demeurent importants et continuent de s'accumuler dans le lac.

12. Modalités de consultation du public

Lorsque l'étude de faisabilité technique sera complétée, une présentation en sera faite aux résidants et personnes intéressées (représentants de la municipalité et du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs).

Au cours de l'élaboration de l'étude d'impact, une rencontre sera faite avec les décideurs municipaux et régionaux de même qu'avec la population locale. Les résultats de ces séances d'information et de consultation seront intégrées à l'étude d'impact. .

13. Remarques

Sur demande, l'Association des résidants des Trois-Lacs sera en mesure de déposer l'étude de faisabilité réalisée en 2004 par Pro-Faune. Le présent avis de projet a été préparé principalement à partir des informations contenues dans ce rapport.

De plus, lorsque l'étude de faisabilité technique sera complétée, l'Association pourra en fournir une copie au Ministère.

Je certifie que tous les renseignements mentionnés dans le présent avis de projet sont exacts au meilleur de ma connaissance.

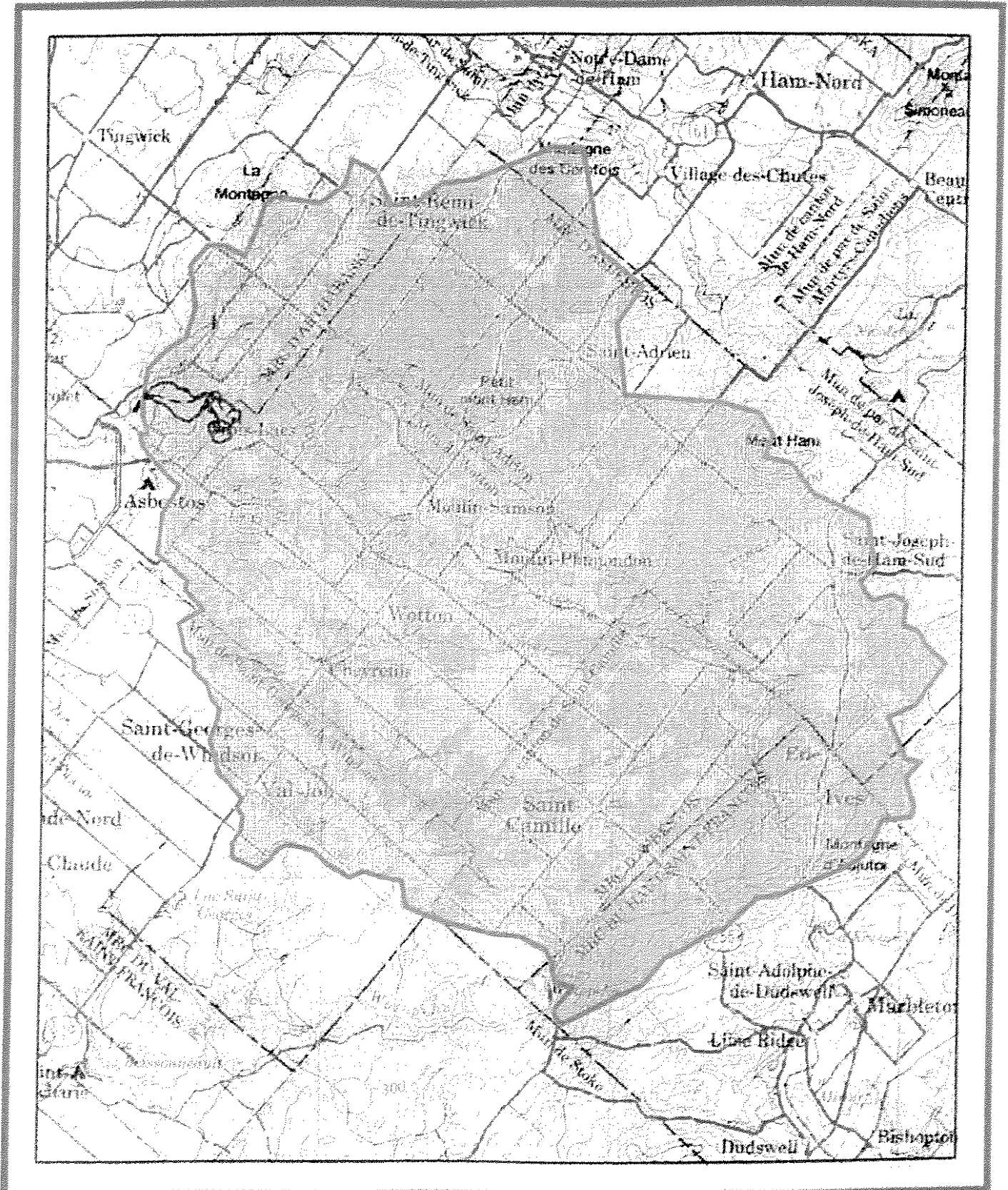
Signé le 14-07-05 par



M. Jean-Claude Fréchette, président de l'association

Figure 1 – Localisation du projet

Figure 1 : Bassin versant du lac Trois-Lacs

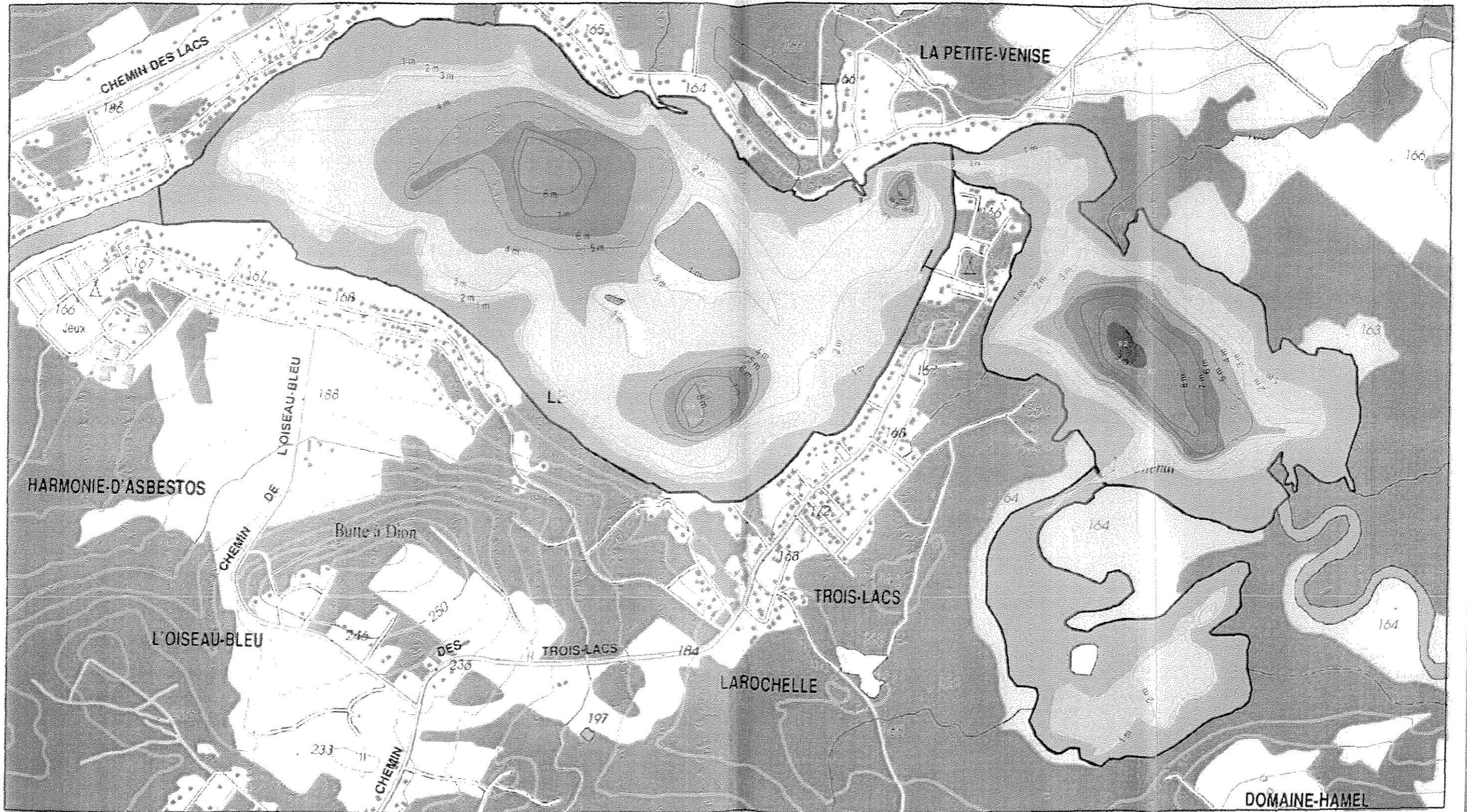


Reproduction en vertu d'une licence autorisée par le Régulateur des Rivières du Québec. Copiée avec la permission de Ressources naturelles Canada et par les technologies SRT/RSB inc.



Figure 2 – Localisation du lac Trois-lacs et sa bathymétrie

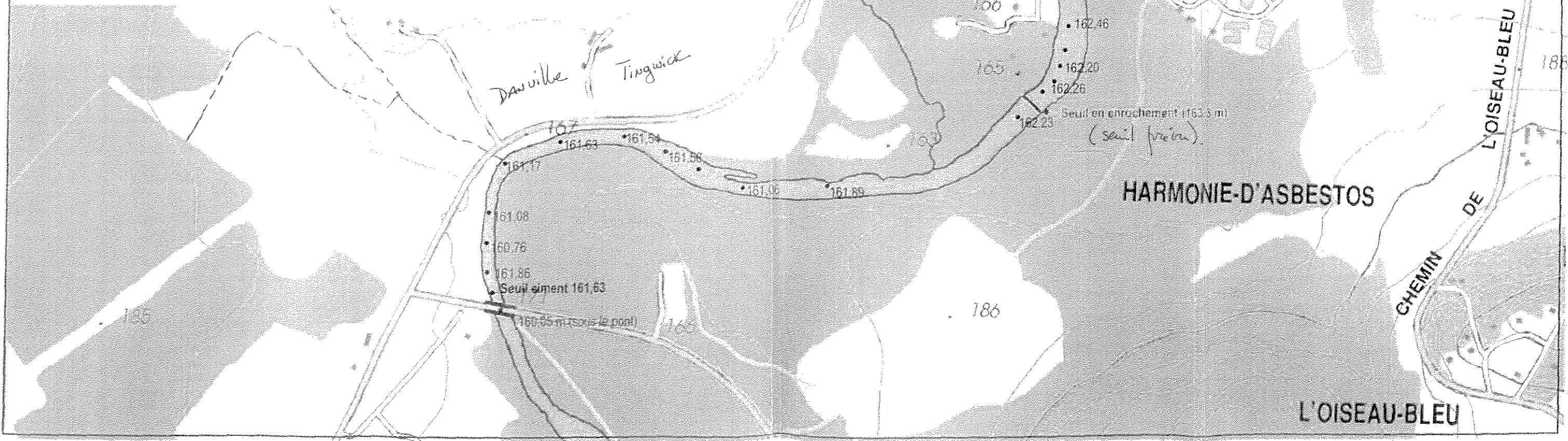
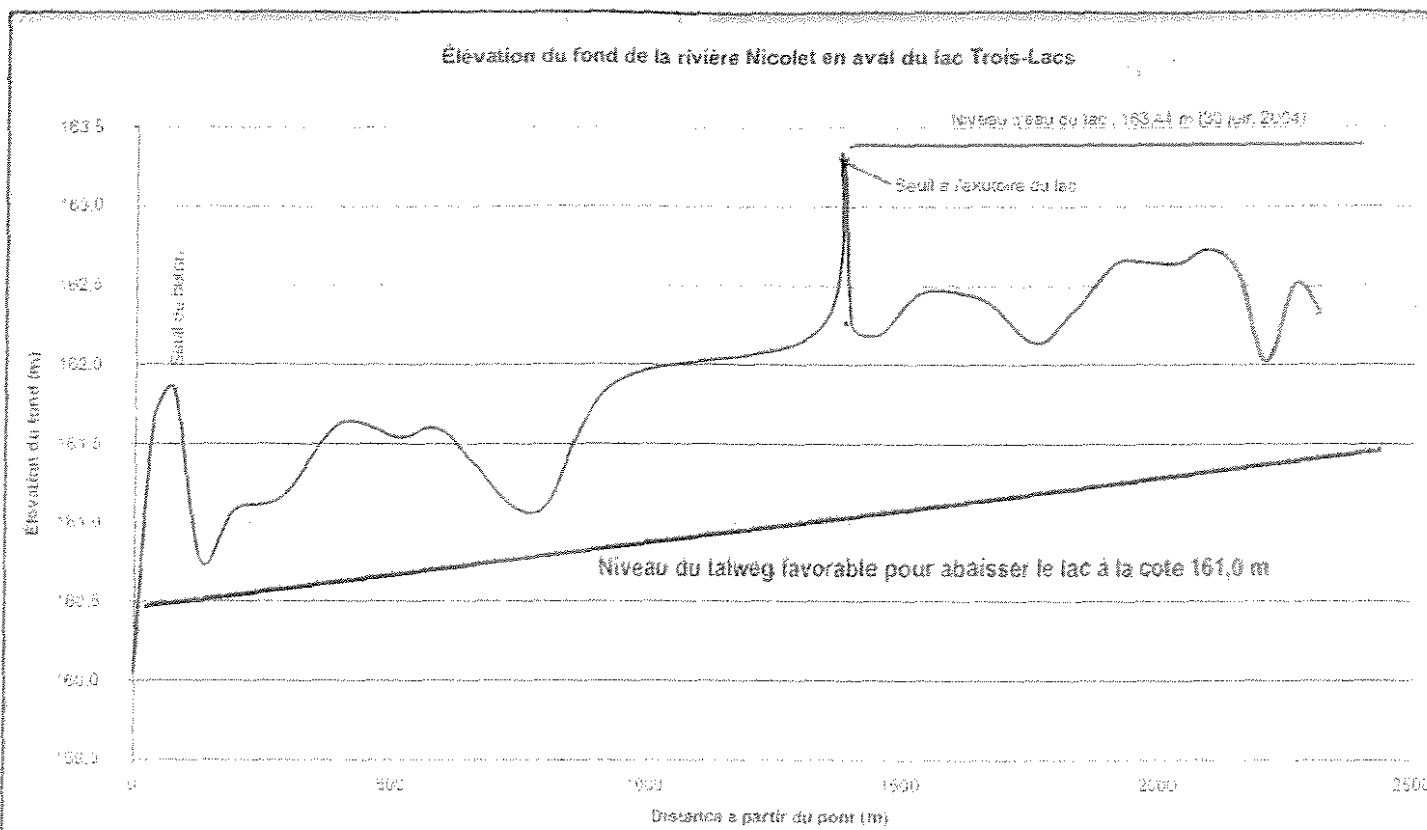
Carte bathymétrique du lac Trois-Lacs (Asbestos), 30 juin 2004



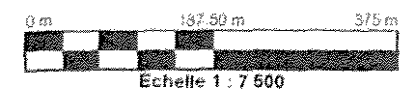
Gouvernement du Québec, tous droits réservés, 2007. Les technologies 3-D (2007) inc.

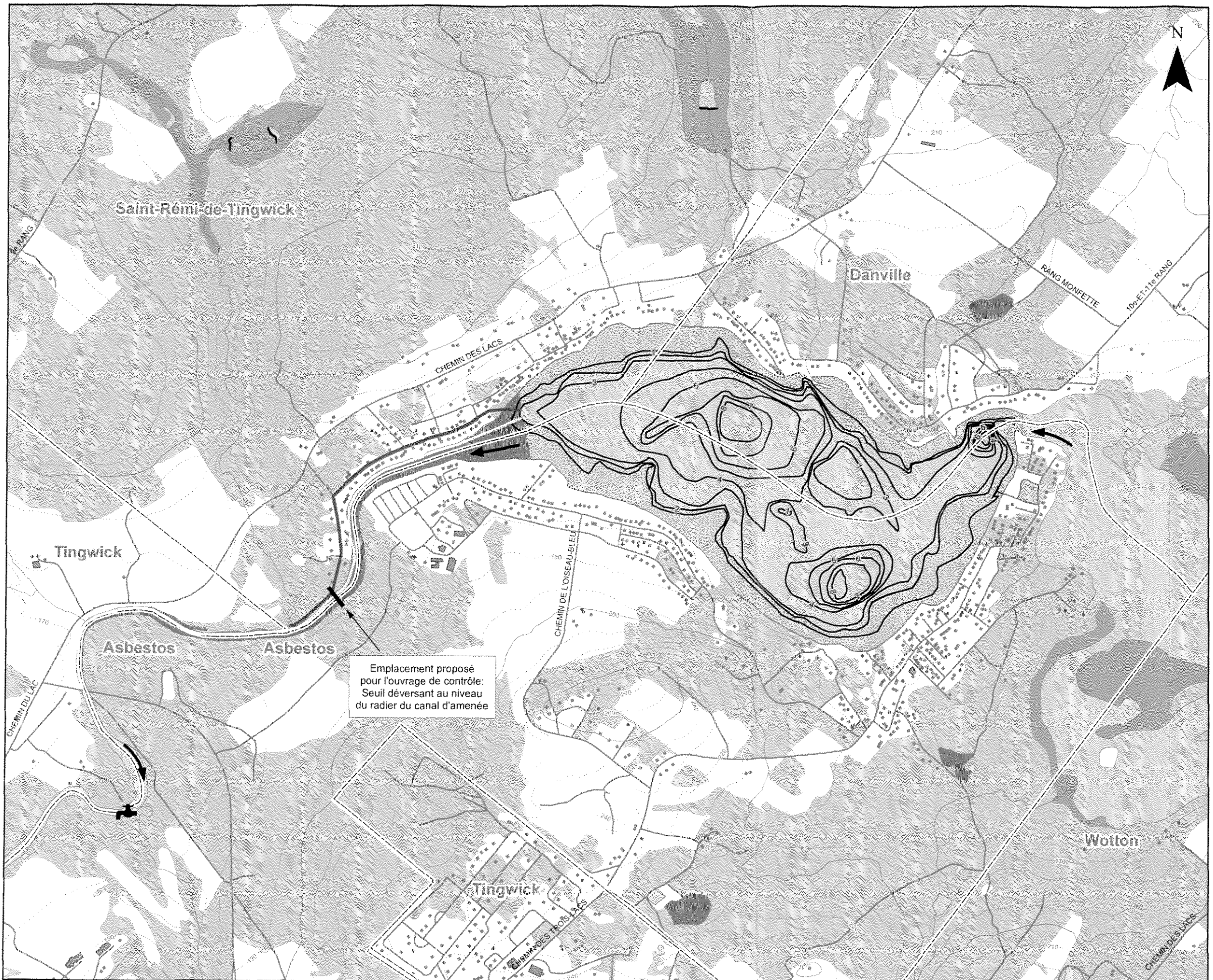
Tiré de : *Problématique sédimentologique et environnementale du lac Trois-Lacs : étude de faisabilité*, ProFaune, novembre 2004, projet 04-401

Localisation préliminaire des seuils proposés
 Profondeur du talweg de la rivière Nicolet à l'exutoire du lac Trois-Lacs



Source: Province du Québec tous droits réservés, 2003. Les technologies SoftMap (2002) s.r.l.





N

- Variante 1 - Canal en rive droite et ouvrage de contrôle
- Variante 2 - Canal dans le lit du lac et de la rivière et ouvrage de contrôle
- Dragage - 0 - 2 m pour l'aménagement de l'ouvrage de contrôle
- Zone de marnage - 0 - 2 m
- Courbes bathymétriques (m)
- Prise d'eau (Ville d'Asbestos)
- Sens du courant

Les Consultants S.M. International inc.
 740 Galt Ouest, Sherbrooke, (Québec) Canada J1H 1Z3
 Tél. : (819) 566-8855 - Fax : (819) 566-0224

CLIENT: **Association des résidents des Trois-Lacs**

PROJET: **Aménagement d'une structure de contrôle au lac Trois-Lacs**

TITRE: **Figure 4
Localisation du projet et des variantes proposées**

MODÉLISÉ PAR: François Grenier	PROJETÉ PAR: Stéphanie Perret ing.
VÉRIFIÉ PAR: Alain Philibert ing.	APPROUVÉ PAR: Alain Philibert ing.
ECHELLE: 1 : 15 000	DATE: 12 juillet 2005
FICHIER DAO: F051412001N002.mxd	

0 100 200 300 400 500 m

F 0 5 1 4 1 2 0 0 1 N 0 0 2 - -

PLAN D' ACTIONS QUINQUENNAL

Janvier 2005: Dépôt du projet aux différents partenaires.

- Députés
- Copernic
- Rappel
- CREE
- Municipalités

Février 2005: Présentation de l'étude Pro Faune, du plan d'actions et du plan de financement.

- Copernic
- Aux MRC
- Municipalités

PHASE 1

Construction de 4 bassins de sédimentation

(sous la responsabilité de Pro-verTL)

Février Mars 2005 Repérage, consentement des propriétaires et obtention des certificats d'autorisation du MENV.

Avril à sept. 2005 Préparation des plans, attribution des contrats et construction de 2 bassins de sédimentation.

Janv. à juin 2006 Préparation des plans, attribution des contrats et construction de 2 autres bassins de sédimentation.

Construction du barrage

(sous la responsabilité de l'association des Résidants)

Août 2005 Dépôt de l'étude pour l'aménagement d'une structure de contrôle

Février 2006 Obtention de l'autorisation de l'étude d'impact.

- Mars 2006 Appel d'offres pour l'étude d'impact.
- Mai 2006 Début de l'étude d'impact.
- Sept. 2006 Dépôt de l'étude d'impact.
- Oct. 2006 Demande auprès des différents organismes gouvernementaux pour obtenir l'autorisation de construire le barrage.
- Nov. 2006 Demande des autorisations pour l'excavation des sédiments à l'hiver 2007-2008.
- Déc. à Mars 2007 Préparation des plans et devis pour la construction du barrage.
- Avril 2007 Appel d'offres pour la construction du barrage.
- Mai à Sept. 2007 - Levée de la première pelletée de terre.
 - Excavation du chenal à la décharge de la rivière Nicolet.
 - Empierrement du chenal entre le 2e et le 3e lac.
 - **Construction du barrage.**
- Oct. 2007 - Abaissement du niveau du lac pour favoriser le compactage des sédiments.
 - Au cours de l'hiver 2007-2008, aucun travaux d'excavation ne seront entrepris, afin de favoriser le compactage des sédiments. (Recherche de fonds)

PHASE 2

- Oct. 2008 Abaissement du niveau du lac.
- Déc. 2008 Dans la zone 0-2 mètres du 3e lac, excavation mécanique :
 - des pierres qui avaient servies à créer une île au début du 20 siècle.

- de l'île de jonc.

Dans la zone 0-1 mètre du 2^e lac, excavation mécanique :

- delta du ruisseau de la petite mine St-Rémi.
- delta de la rivière Nicolet.

N.B.: Ces deux deltas doivent être abaissés d'un mètre avant de creuser le chenal entre le 2^e et le 3^e lac.

PHASE 3

- Sept. 2009 Installation d'un tuyau entre la rivière Nicolet et le 1^e lac afin de conserver une alimentation continue de ce bassin et éviter son assèchement.
- Oct. 2009 - Excavation mécanique du chenal entre le 2^e lac et le 3^e lac.
- Abaissement du niveau du lac.
- Déc. 2009 - Excavation mécanique des deltas du ruisseau à la truite et de la rivière Nicolet; comme nous avons fait la première excavation de 1 mètre en 2007, nous pouvons maintenant faire la deuxième, parce que le niveau du 2^{ième} lac est aussi abaissé de 2 mètres.

PHASE 4

- Oct. 2010 - Abaissement du niveau du lac.
- Excavation mécanique des deltas à l'embouchure des tributaires du 3^e lac.

PHASE 5

- Juin 2011 Construction de la grande fausse de sédimentation sur

la rivière Nicolet, si nécessaire.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'Association des Résidants des Trois Lacs et Pro-verTL uniront leurs efforts pour réaliser ce plan d'action dans les meilleurs délais possibles. Cela ne signifie pas pour autant, que les actions entreprises conjointement par les deux associations pour l'amélioration du plan d'eau, soient ignorées ; le travail déjà amorcé depuis plusieurs années se poursuivra : Par exemple, l'entretien des fosses à sédiments, la promotion et l'implantation des bandes riveraines chez les propriétaires, la restauration des berges du lac, la coopération avec RAPPEL pour les différentes analyses d'eau, et enfin, promouvoir et développer notre responsabilité individuelle et commune vis-à-vis la protection et l'amélioration de notre plan d'eau.

De plus, il faut noter, que le remarquable travail environnemental, entrepris depuis plusieurs années en amont du lac et de ses tributaires par Pro-verTL, se poursuivra : Par exemple, la consolidation des berges des tributaires et le contrôle de leur qualité d'eau. En ce sens, des démarches seront entreprises auprès du MAPAQ pour que les producteurs agricoles qui font des aménagements pour diminuer les effets du drainage agricole, soient admissibles au programme prime-vert. Pro-verTL favorise également l'utilisation sécuritaire du plan d'eau et la protection de l'environnement sous toutes ses formes ; l'uniformisation des règlements municipaux pour les quatre municipalités concernées et la formation des inspecteurs à cet égard, sont donc à l'agenda pour l'année 2005.

Document préparé par:
L'Association des Résidants des Trois Lacs et
Pro-verTL